

Décision du maire n° 2025 – 005
Animation ateliers participatifs pour
réaménagement parcs publics Châteaurouge

Madame le Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Vu le budget 2025,

Considérant la nécessité d'être accompagné pour l'animation d'ateliers participatifs dans la perspective de réaménagement des deux parcs publics à Châteaurouge,

DÉCIDE

Article 1 :

Signature d'un devis avec Bérangère AMESLANT, 51 Rue de l'industrie 26190 SAINT-JEAN-EN-ROYANS,

pour une prestation de design pour l'animation de deux ateliers participatifs pour envisager les perspectives de réaménagement de deux parcs à Châteaurouge pour un montant de 1750€ TTC.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et sera publié sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée au comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 23 juin 2025.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD.

La Maire, certifie, sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le :/...../.....